

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR

ORDONNANCE

À sa séance du 5 juin 2023, le conseil d'arrondissement a édicté l'ordonnance OCA23-2404-15-002 déterminant la fermeture partielle de rues pour la tenue des événements estivaux du 7 juin 2023 au 5 juillet 2023, en vertu du *Règlement numéro R-2404-15 portant sur la circulation*.

Cette ordonnance entre en vigueur conformément à la loi. Elle peut être consultée sur le site Internet de la Ville de Montréal à l'adresse suivante : <https://montreal.ca/reglements-municipaux/>.

Fait à Montréal, arrondissement de Lachine, ce 13 juin 2023.

PUBLIC NOTICE

COMING INTO FORCE

ORDINANCE

At its meeting on June 5, 2023, Borough Council also enacted Ordinance OCA23-2404-15-002 determining the partial closure of streets for summer events from June 7, 2023 to July 5, 2023, in accordance with Traffic By-law number R 2404-15.

This ordinance comes into force in accordance with the law. It can be viewed on Ville de Montréal's website at montreal.ca/en/reglements-municipaux/.

Given in Montréal, Lachine Borough, this 13th day of June, 2023.

Fredy Alzate
Secrétaire d'arrondissement
Arrondissement de Lachine